

# La privatisation rampante du service public

**La fonction publique hospitalière n'est pas épargnée par les contre-réformes, comme en ont témoigné ses personnels le 16 novembre** à l'occasion de la conférence nationale FO. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) est appliquée à travers la loi Hôpital, patients, santé, et territoires (HPST) et la création des Agences régionales de santé (ARS), indique FO dans son «livre noir» de la RGPP. Des éléments qui «permettent la fermeture de pans entiers de services et d'établissements, et portent atteinte à l'organisation du système de Sécurité sociale et de son réseau de l'assurance-maladie».

Après les nombreuses réformes structurelles engagées depuis les années 1990, la loi HPST et les ARS vont également dans le sens d'une «privatisa-

tion rampante du service public», a déclaré Didier Bernus, Secrétaire général de la Fédération FO des Services publics et de Santé.

## AU DÉTRIMENT DES MALADES ET DES PERSONNELS

D'ailleurs, a-t-il noté au passage, le vocabulaire utilisé est emprunté aux sociétés anonymes: les conseils d'administration des hôpitaux sont devenus des «conseils de surveillance», et la «direction» un «directoire». Didier Bernus a fustigé «la culture de la performance», qui vise à gérer l'hôpital public comme une entreprise privée et cherche à rentabiliser la santé au détriment des malades et des personnels hospitaliers.

Il a notamment dénoncé l'accélération des associations entre hôpitaux privés et publics, avec les Groupements de coopération sanitaire (GCS) rendus possibles par la loi HPST. Des regroupements dont Jacques Bodin (centre hospitalier universitaire de Caen) a illustré les dangers avec l'exemple du service des urgences de Cricquebœuf, qui regroupe l'hôpital public de Honfleur et la polyclinique privée de Deauville. Le délégué syndical a dénoncé d'importants dysfonctionnements dans la prise en charge des patients et le montant «astronomique» du loyer demandé par la polyclinique privée de Deauville, propriétaire des murs, à l'hôpital public, chargé de la gestion du service des urgences.